

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE  
D'ENSUES-LA-REDONNE

Envoyé en préfecture le 02/04/2026  
Reçu en préfecture le 02/04/2026  
Publié le 02/04/2026  
ID : 013-211300330-20260402-2026\_17\_CM-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION N°2026-17 -CM

SEANCE DU TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT SIX

*Début de séance 18h34.*

PRESENTS :

*Mesdames, Sylvie ASENJO VANUCCINI, Sophie BILLECI, Maryline BRU, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Modesty DECKERS, Karen DOSSETTO, Hélène FRANCESCHI, Catherine KERVAJAN, Aurélie POTIER DORCHY, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Hélène VARRE, Louise VINCENZI.*

*Messieurs, Michel ILLAC, Jean-Pierre BENNATI, Maxime BERTO, Alain CASTEL, Constant COUTSOURAS, Philippe ERRERO, Robert FHAL, Christophe GLORIAN, Ozkan KIZILDAG, John LANNE, Jean-Paul MAYOT, Yannik MOREL, Eric OLIVE, Jean-Michel OLIVE, Roger PURROY, Marcel TURCHIULI.*

PRESIDENT DE SEANCE :

*Monsieur Michel ILLAC, maire.*

SECRETAIRE DE SEANCE :

*Monsieur Constant COUTSOURAS a été nommé à l'unanimité, secrétaire de séance.*

En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

→ *L'ordre du jour s'est achevé à 20h45.*

Objet : Désignation des représentants de la Commune au sein de la commission locale de la Métropole Aix-Marseille-Provence chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT)

*Monsieur le Maire rapporte :*

La commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) est une instance consultative créée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, conformément à l'article IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts. Sa mission principale est d'évaluer et de suivre les transferts de charges entre les communes et la métropole, dans le cadre de l'organisation des compétences métropolitaines.

La CLECT joue un rôle essentiel dans la transparence et la régularité financière des relations entre la métropole et ses communes membres.

Elle est composée de 184 membres à raison d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune.

Le renouvellement du conseil municipal impliquant une nouvelle désignation des représentants de la commune au sein de cette commission, il est proposé au Conseil Municipal de désigner parmi ses membres, un membre titulaire et un membre suppléant.

*Entendu l'exposé du rapporteur,*

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29 à L2121-33, relatifs aux compétences et à l'organisation du conseil municipal.

Vu la délibération du 30 juillet 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence ayant créé la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges en référence au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Il est proposé, pour représenter la commune d'Ensues la Redonne, de désigner les membres suivants :

- Membre titulaire : Michel ILLAC
- Membre suppléant : Alain CASTEL

*Oui le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,*

*A la majorité des membres présents ou représentés,*

→ Quatre abstentions :

*M. Philippe ERRERO- M. John LANNE - M. Jean-Michel OLIVE - Mme Aurélie POTIER-DORCHY*

DESIGNE pour siéger à la CLECT :

- Membre titulaire : Michel ILLAC
- Membre suppléant : Alain CASTEL

Le président de séance :

Le Maire,

Michel ILLAC



Le secrétaire de séance :

Constant COUTSOURAS